



2018 2019

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT EN ESTRIE

Date limite du dépôt de l'avis d'intention de projet : 17 septembre 2018

Date limite du dépôt du formulaire de demande : 22 octobre 2018

PRÉAMBULE

Le programme de soutien financier vise le développement du sport en Estrie, en soutenant les « leaders régionaux » dans la réalisation de projets structurants à impact régional contribuant au développement du sport en Estrie.

OBJECTIFS

- **Rayonnement régional** : Augmenter la pratique sportive chez les jeunes et les familles, en dehors du pôle urbain (Sherbrooke).
- **Soutien des intervenants** : Soutenir les ressources humaines en sport, notamment les bénévoles, les entraîneurs et les officiels, tant pour le recrutement, la formation, ou la rétention.
- **Développement de l'offre** : Développer un nouveau service, offrir un service existant à une nouvelle clientèle ou améliorer significativement un service actuellement offert.
- **Consolidation de l'organisme** : Consolidation des actifs matériels (améliorer la sécurité, mettre à niveau des équipements ou obtenir des équipements spécialisés) ou consolidation de la structure administrative (comptabilité, gouvernance, communications).
- **Augmentation du niveau de concertation** : Encourager les initiatives visant à augmenter et/ou à améliorer la concertation au sein d'un même sport (relations entre clubs, avec l'association régionale, avec la fédération) ou entre plusieurs sports (développement de programmations complémentaires multisports) et/ou plusieurs réseaux (associatif, scolaire et municipal).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être une association régionale disciplinaire ou un club local, identifié et reconnu à titre de répondant régional.
- Être membre en règle du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.
- Être constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* et avoir produit sa déclaration annuelle de personne morale au Registraire des entreprises.
- Réaliser le projet avant le 31 août 2019.
- Avoir au moins un autre partenaire financier ou de services (ex. : club, municipalité, entreprise, etc.) pour la réalisation du projet.
- Avoir remis le rapport d'utilisation de la subvention de l'année précédente, le cas échéant.
- Respecter la démarche et les délais prescrits.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Pertinence du projet et lien avec les objectifs du programme** : La description du projet est claire et répond à un ou plusieurs objectifs du programme.
- **Effet structurant sur le développement du sport** : Les retombées du projet sont réelles. Le projet s'inscrit dans une réflexion concrète du développement de la pratique sportive.
- **Profil des clientèles touchées** : Deux éléments sont évalués dans ce critère :
 1. L'âge des clientèles touchées et la quantité de personnes;
 2. La portée géographique du projet (y a-t-il des retombées régionales ou supralocales?).
- **Financement** : Le montage financier est clair, réaliste, complet. Le niveau d'autofinancement est important et permet de garantir la réalisation du projet et ce, même si le financement demandé n'est pas accordé complètement.
- **Partenaires de réalisation** : Des efforts ont été déployés pour obtenir des partenaires financiers, de services ou de matériel. Ces partenaires, par leur appui ou leur engagement, augmentent les retombées sur la pratique sportive en région.
- **Pérennité du projet** : Le projet s'inscrit dans une réflexion à plus long terme, permettant de croire à une intégration du projet dans les services courants de l'organisme pour le futur, ou d'assurer une amélioration durable sur la pratique ou la structure du sport en Estrie.

DÉMARCHE À SUIVRE ET ÉCHÉANCIER

Étape 1 : Choix de votre projet et dépôt de l'avis d'intention de projet - avant le 17 septembre 2018

Étape 2 : Obtention de l'avis de validation du CSLE (rencontre et/ou échanges) - entre le 17 et le 28 septembre 2018

Étape 3 : Dépôt du formulaire de demande de soutien - avant le 22 octobre 2018

Étape 4 : Analyse des dossiers et décision du CSLE - entre le 22 octobre et le 10 décembre 2018

AUTRES INFORMATIONS

- L'enveloppe financière disponible est de 42 300 \$. L'an dernier, l'aide financière a varié de 125 \$ à 6 000 \$.
- L'aide financière sera accordée en deux versements : 90 % en 2018 et 10 % à la remise du rapport du projet réalisé.
- La réception du formulaire de demande ou l'omission de fournir une pièce requise dans les délais prescrits entraînera automatiquement le rejet de la demande.

EXEMPLES DE PROJETS POSSIBLES

- Campagne de recrutement des jeunes bénévoles (relève bénévole).
- Mise en place d'une école d'initiation (école de base) - de cliniques d'initiation - d'un programme d'initiation.
- Partenariat avec d'autres sports : offre multisports pour les enfants de 6 à 12 ans (exemples : école d'initiation multisports ou camp de jour) - embauche d'une permanence ou d'une ressource cléricale en commun.
- Nouveau service aux membres : paiement en ligne, location de matériel, site Internet, etc.
- Campagne de promotion du sport - activité « portes ouvertes ».
- Implantation d'un club ou d'une association régionale.
- Mise en place d'un nouveau réseau de compétition en région - d'un nouveau niveau de pratique du sport - développement d'un nouveau programme pour les athlètes.
- Achat de matériel sportif pour faciliter l'accessibilité et/ou le développement de la pratique.
- Mise en place d'un programme de formation, de mentorat pour les entraîneurs et/ou les officiels.
- Formation des administrateurs sur leur rôle, leurs responsabilités, la gestion des finances.
- Achat d'équipement informatique pour soutenir les bénévoles (tenue de livres, logiciel d'inscriptions, horaires et résultats lors d'une compétition, production de documents, gestion du site Internet, etc.).